Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente ;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE,
S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE,
J.LAMBERT, Conseillers communaux ;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Renouvellement de la Commission Paritaire Locale (COPALOC)

Vu la section 3 – des Commissions Paritaires Locales – articles 93 à 96 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Considérant que le secrétariat était assuré jusqu'à présent par Madame Stéphanie LAMBIN appelée à exercer d'autres missions au sein de l'Administration communale ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une nouvelle personne pour assurer le secrétariat de la Commission Paritaire Locale ;

Vu l'engagement de Madame Vanessa MAYON en date du 1er juillet 2026 au sein du service enseignement ;

Sur proposition du Collège communal ;
Le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par … voix pour, … contre et … abstention

APPROUVE

La désignation de Madame Vanessa MAYON, membre du personnel communal comme Secrétaire en remplacement de Madame Stéphanie LAMBIN.

FAIT EN SEANCE A HUIS CLOS DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération